

29 novembre 2016

Madame Véronique Dubois  
Greffe Régie Energie

Dossier R-3964-2016

Bonjour,

L'unique option de retrait qu'offre Hydro-Québec, soit un compteur non-communicant électronique plutôt qu'électromagnétique, ne me convient absolument pas. Les radio-fréquences me donnent maux de tête, nausées et étourdissements...

Par conséquent, je n'utilise ni mobile, ni téléphone sans fil, ni Wi-Fi.

A 73 ans, je n'ai jamais vu un médecin, ni pris un médicament de ma vie. Ma santé est parfaite. J'en prends soin. Je nage, fais du skating, du jogging, je déneige mon toit... Je fais aussi yoga et TaiChi. Et je veux jouir pleinement de ma vie jusqu'à la fin.

De plus, la matière plastique des compteurs offerts présente des risques de s'enflammer. Ce qui n'est pas le cas des compteurs en métal.

M'appuyant sur la Charte des Droits et Libertés, je revendique le droit de conserver mon compteur électro-mécanique. J'ai confiance en la Régie d'accorder l'autorisation, l'été prochain d'une deuxième option de retrait qu'est celle du compteur électromécanique. J'ai toujours payé fidèlement et sans retard mes comptes d'électricité et je suis prête à payer les frais inhérents à la lecture du compteur électromécanique.

Vous remerciant.

Marie Thérèse Ribeyron  
22, Chemin des Noisettes  
Sainte-Anne-des-Lacs  
JOR1B0

Je vous autorise par la présente et de manière formelle à verser immédiatement telle quelle avec mon nom, mon adresse postale et mon adresse courriel –ma lettre d'observation au Système de dépôt électronique et à la publier sur le site internet de la Régie. Je vous prie de ne pas attendre la fin du délai de 48 heures pour le faire.